

La Polynésie et la Nouvelle-Calédonie au cœur de la stratégie indopacifique française

Entretien avec **Paco Milhiet**, docteur de l'Université de la Polynésie française et de l'Institut catholique de Paris, enseignant-chercheur au CREA (Centre de recherche de l'École de l'air), *visiting fellow* à la Rajaratnam school of international studies (RSIS) de Singapour et auteur de *Géopolitique de l'Indo-Pacifique* (Le Cavalier Bleu, 2022)

Quels sont les atouts économiques et stratégiques des territoires français du Pacifique ?

P. Milhiet : Son principal atout est maritime. En effet, depuis la convention de Montego Bay de 1973, la France dispose de la seconde plus grande zone économique exclusive (ZEE) mondiale, avec près de 11 millions de km². Sur cette superficie, 93 % sont en Indo-Pacifique. Cette situation procure donc une profondeur stratégique maritime, mais également aérienne, puisque le domaine aérien se transpose à la mer territoriale, ce qui fait 14 millions de km² aériens sous responsabilité française, dont 12 millions pour la seule Polynésie française. Enfin, ces territoires donnent aussi un avantage par rapport à l'espace extra-atmosphérique et sont particulièrement importants pour la politique spatiale française.

Sans les collectivités françaises de l'Indo-Pacifique et la ZEE qu'elles lui confèrent, la France ne serait donc pas une puissance maritime (1). Nous savons aussi aujourd'hui qu'au fond de cette ZEE, nous retrouvons sous différentes formes de minéralisation des encroûtements cobaltifères mais aussi des nodules polymétalliques. Ces derniers sont particulièrement riches en terres rares qui sont aujourd'hui très convoitées. Ces ressources peuvent donc à l'avenir constituer un avantage économique stratégique pour la France. Au fond de cette zone maritime se trouvent également des hydrocarbures, notamment dans le canal du Mozambique, au large des îles Éparses.

En termes de ressources, il faut aussi penser au nickel de Nouvelle-Calédonie qui est aujourd'hui très utilisé pour la confection des batteries de véhicules électriques. Ce territoire est aujourd'hui le quatrième producteur

mondial de nickel et disposerait de 25 % des ressources mondiales, ce qui lui confère un réel intérêt stratégique. Malheureusement, cette industrie est aujourd'hui très largement déficitaire en Nouvelle-Calédonie et est subventionnée par l'État.

Comment ces territoires contribuent-ils à l'influence et à l'attractivité de la France ?

Ces territoires sont essentiels dans la région indo-pacifique car, grâce à eux, la France se positionne comme une puissance de l'Indo-Pacifique, une puissance résidente qui fait partie intégrante de l'ensemble régional. C'est une spécificité de la France car ce n'est le cas de nul autre pays européen. La France peut donc asseoir sa légitimité dans la région sur l'exercice de sa souveraineté dans les collectivités françaises de la zone qui jouent un rôle prépondérant pour sa crédibilité.

À cet égard, le fait que le ministre français de la Défense, Sébastien Lecornu, soit l'ancien ministre des Outre-mer constitue un message envoyé par l'État pour signaler que les intérêts ultramarins sont liés à ses intérêts de défense.

Enfin, au niveau sous-régional, les territoires d'outre-mer permettent aussi à la France d'intégrer une architecture régionale qui ne lui était pas forcément ouverte, que cela soit dans le Sud-Ouest de l'océan Indien, à travers la Commission de l'océan Indien, ou dans le Pacifique, comme avec la Communauté du Pacifique — dont le siège est à Nouméa —, ou le Forum des îles du Pacifique, où la France y est représentée par la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie, membre de plein droit depuis 2016 (2).

Quelle est la place de la Polynésie et de la Nouvelle-Calédonie dans la stratégie indo-pacifique de la France ?

Ces deux territoires ont deux rôles souvent liés mais finalement assez différenciables.

La Nouvelle-Calédonie est la pierre angulaire de la stratégie indo-pacifique française pour plusieurs raisons. Elle est géographiquement au centre de la zone indo-pacifique française et aussi très proche de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande avec qui la France entretient des relations approfondies. Elle constitue également le seul territoire qui dispose de ressources naturelles conséquentes qui puissent laisser imaginer que le territoire pourrait devenir autonome. Mais, en même temps, c'est le seul territoire où la situation politique y est la plus dégradée, en raison de l'aspiration d'une partie de la population à l'indépendance. Depuis le troisième référendum d'autodétermination de 2021 (3), la situation est aujourd'hui dans une impasse politique. De son côté, la Polynésie française possède un contexte politique bien plus apaisé, et les intérêts économiques et stratégiques ne sont pas aussi développés qu'en Nouvelle-Calédonie. Néanmoins, la Polynésie est une immensité maritime qui représente à elle seule 45 % de la ZEE française. Ce territoire au contexte politique et géopolitique propre lie peut-être davantage la France à l'Amérique du Sud ou à l'Asie, en raison notamment de la communauté chinoise qui y est implantée depuis longtemps et du grand nombre de touristes japonais.

Quel est aujourd'hui l'état des volontés indépendantistes de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie ?

Pour la première fois, nous avons au pouvoir, simultanément dans ces deux territoires, deux leaders indépendantistes.

La Nouvelle-Calédonie a été marquée dans les années 1980 par les « Événements », une quasi-guerre civile entre deux communautés, les Kanaks et les Caldoches. Pour apaiser les tensions, le Premier

Photo ci-contre : Vue sur la frégate de surveillance *Prairie*, à Papeete, en Polynésie française. Si la présence militaire française dans l'Indopacifique peut s'appuyer sur un effectif de 7000 personnes, elle ne compte dans le Pacifique que 2900 militaires et 2 frégates de surveillance (ainsi que 3 patrouilleurs, 2 bâtiments multi-missions, 5 avions de surveillance maritime, 4 avions de transport tactique et 5 hélicoptères) pour couvrir la plus grande ZEE de la zone Pacifique. Des effectifs déployés en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française mais qui ne représentent encore qu'un poids militaire relatif pour protéger 6,8 millions de km² face à la quête d'influence à laquelle se livrent la Chine et les États-Unis dans la région. Si le nombre d'hommes déployés n'a pas augmenté, le rythme des exercices, des missions et des échanges diplomatiques s'est quant à lui intensifié. (© Marine nationale)

ministre Michel Rocard avait alors proposé d'organiser un référendum d'autodétermination. Depuis 2018, il y a donc eu trois référendums d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie qui ont connu à chaque fois une victoire du camp loyaliste, pour le maintien au sein de la République française. Néanmoins, en raison du boycott (4) de l'électorat indépendantiste au dernier référendum de 2021, ces derniers considèrent son résultat illégitime. Chaque acteur campe aujourd'hui sur ses positions : les indépendantistes veulent l'indépendance et les loyalistes disent qu'ils ont gagné les trois référendums. La situation politique est aujourd'hui bloquée et la visite du président Emmanuel Macron en juillet 2023 doit permettre de trouver une porte de sortie (5).

En Polynésie, même si la situation est plus apaisée, les indépendantistes ont gagné les élections territoriales de 2023 et élu Moetai Brotherson à la présidence de la Polynésie. Ils vont donc disposer d'une majorité confortable à l'Assemblée de la Polynésie pendant les cinq prochaines années. Il faut noter que le discours des indépendantistes polynésiens est bien moins véhément que celui de leurs homologues calédoniens. En effet, il n'est pas question de référendum d'autodétermination — d'autant que l'électorat est en majorité pour un maintien au sein de la République française — et Moetai

Brotherson est député depuis de nombreuses années et connaît bien les rouages du système politique parisien.

Dans quelle mesure les volontés indépendantistes constituent-elles un risque pour la stratégie et l'influence de la France dans cette région ?

Ces deux collectivités ont un statut unique au sein de la République. Même si plusieurs milliers de kilomètres les séparent, elles se sont nécessairement rapprochées et, à chaque fois que la France a accordé plus d'autonomie à l'une, ce fut ensuite le cas pour l'autre. Si la Nouvelle-Calédonie devait un jour accéder à l'indépendance, cela deviendrait sûrement un modèle pour les indépendantistes tahitiens.

Quid de la réalité de l'influence chinoise en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie ?

Depuis une dizaine d'années, nous observons une expansion de l'influence chinoise dans la région du Pacifique océanien, notamment dans certains pays voisins des collectivités française comme le Vanuatu, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles Salomon ou les Tonga.

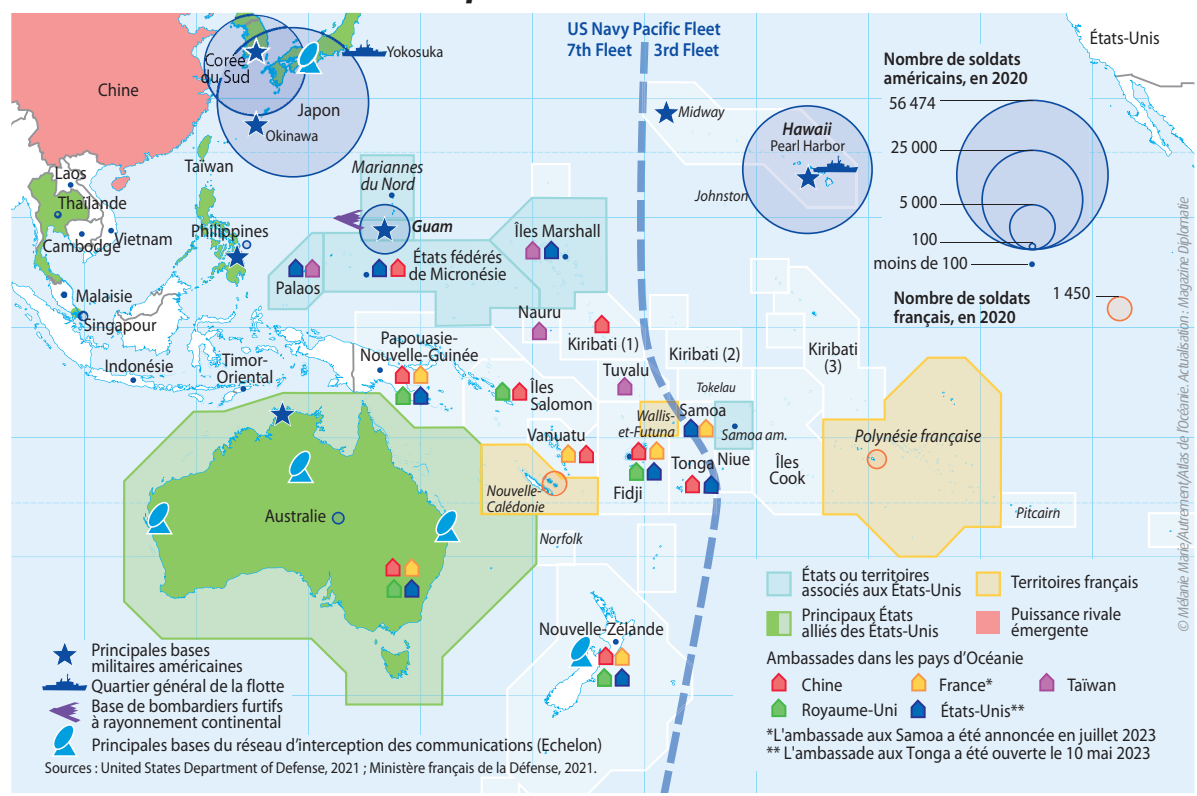
Au sein même des territoires français, et sans être naïf, l'influence chinoise repose sur assez peu d'éléments tangibles. Mais il y a des situations différentes. Ainsi,

à Tahiti, il existe une communauté chinoise dont l'implantation et l'histoire remontent à plus de 150 ans. On a parfois essayé, un peu trop facilement, de lier cette communauté chinoise aux intérêts de Pékin alors que la situation est bien plus complexe que cela. Certaines associations chinoises de Tahiti sont d'ailleurs plutôt pro-Taïwan. En revanche, il y a des liens qui se sont créés, notamment par le biais d'un consulat chinois qui a ouvert ses portes en Polynésie en 2007, et par l'installation d'un institut Confucius au sein de l'Université de la Polynésie française en 2013. Il existe donc des liens institutionnels entre les autorités polynésiennes et la République populaire de Chine. Il arrive d'ailleurs souvent que la Polynésie entretienne des relations avec Pékin sans que Paris en soit informé, ce qui parfois peut créer des malentendus dans cette relation trilatérale.

Au niveau économique, les relations sont somme toute assez modestes entre la Polynésie et la Chine avec, notamment, la compagnie Hainan Airlines qui avait acheté deux hôtels mais qui depuis les a revendus. Le projet de vol charter entre la Chine et Papeete ne s'est finalement pas concrétisé. Enfin, le projet de ferme aquacole géante (6) financé par la Chine n'a toujours pas débuté. En Nouvelle-Calédonie, les intérêts y sont plus importants, Pékin étant le principal acheteur du nickel calédonien, et un partenariat a été signé entre l'un des principaux opérateurs locaux et une usine chinoise. Il n'y a donc pas d'ingérence flagrante dans ces territoires, comme on a pu le voir dans d'autres pays du Pacifique, notamment en Australie. Il est actuellement beaucoup plus simple pour Pékin d'aller tenter d'opérer dans les pays indépendants voisins.

Propos recueillis par Alicia Piveteau le 12 juillet 2023

Lutte d'influence dans le Pacifique



Notes

(1) L'île de Clipperton confère à la France une plus grande ZEE que la France métropolitaine.

(2) Paco Milhiet, « L'Océanie, une architecture multilatérale complexe », [Dossier] *Les Cahiers du comité Asie*, n°19, Les Jeunes IHEDN, avril 2021 (<https://rb.gy/jh9rj>).

(3) Le référendum s'est soldé par la victoire du « Non à l'indépendance » à 96,5 % en raison du boycott des indépendantistes. Il s'agissait du dernier de la série de trois référendums organisés en 2018 (victoire du Non à 56,67 %) et en 2020 (victoire du Non à 53,26 %).

(4) *Le Point*, « Nouvelle-Calédonie : les indépendantistes appellent au boycott du référendum », 21 octobre 2021 (<https://rb.gy/z2z8g>).

(5) *Le Figaro*, « À Nouméa, Emmanuel Macron confirme une "réforme constitutionnelle" propre à La Nouvelle-Calédonie », 25 juillet 2023 (<https://rb.gy/au4je>).

(6) Paul Viguié, « L'influence de la Chine en Polynésie Française au travers de son projet d'aquaculture sur l'atoll d'Hao », *École de guerre économique*, 16 novembre 2022 (<https://rb.gy/q7brq>).